ART. 2 BIS N° 181

## ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2021

BIOÉTHIQUE - ( $N^{\circ}$  4222)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º 181

présenté par M. Hetzel, M. Reiss, Mme Bassire et M. Teissier

## **ARTICLE 2 BIS**

Après le mot :

insérer les mots:

« public »,

« dès l'adolescence ».

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

La lutte contre l'infertilité doit commencer suffisamment tôt afin que les jeunes, devenus adultes, y soient parfaitement sensibilisés.